

Produit N°	3A6/3619-02	Page 1 sur 20
Nom du produit	<b>DIMÉTHOATE 400 g/l EC, STABILISÉ</b>	Janvier 2014
Fiche de données de sécurité conforme à la Rég. Européenne 1907/2006 telle qu'amendée		Se substitue à la version de décembre 2012

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# DIMÉTHOATE 400 g/l EC, STABILISÉ

Révision : les sections contenant une révision ou de nouvelles informations sont marquées d'un ♣.

### SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

- 1.1. **Identificateur de produit** ..... **Diméthoate 400 g/l EC, Stabilisé**  
**Contient du diméthoate, de la cyclohexanone, du xylène**
- Nom commercial ..... **Danadim Progress**
- 1.2. **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** ..... Peut être utilisé uniquement comme insecticide.
- 1.3. **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité** ..... **CHEMINOVA A/S**  
P.O. Box 9  
DK-7620 Lemvig  
Danemark  
[sds@cheminova.dk](mailto:sds@cheminova.dk)
- 1.4. **Numéro d'appel d'urgence** ..... (+45) 97 83 53 53 (24 h sur 24, pour les urgences uniquement)

### ♣ SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1. **Classification de la substance ou du mélange** Voir section 16 pour consulter le texte intégral des phrases de risque et des mentions de danger.
- Classification CLP du produit selon le règlement 1272/2008 tel qu'amendé  
Liquide inflammable : Catégorie 3 (H226)  
Toxicité orale aiguë : Catégorie 4 (H302)  
Toxicité en cas d'inhalation : Catégorie 4 (H332)  
Sensibilisation – peau : Catégorie 1B (H317)  
Toxicité par aspiration : Catégorie 1 (H304)  
Dangers pour le milieu aquatique, chroniques : Catégorie 2 (H411)
- Classification DPD du produit selon le règlement 1999/45/CE tel qu'amendé  
R10 Xn;R20/22 R43 N;R51/53
- Classification OMS ..... Classe II : Modérément dangereux  
Directives de classification 2009
- Risques physiochimiques ..... Ce produit est inflammable.

Produit N°	3A6/3619-02	Page 2 sur 20
Nom du produit	<b>DIMÉTHOATE 400 g/l EC, STABILISÉ</b>	Janvier 2014

Dangers pour la santé ..... Le produit est nocif en cas d'inhalation et d'ingestion. Il peut être légèrement à modérément irritant pour la peau et les yeux. Peut provoquer une sensibilisation par contact cutané.

L'ingrédient actif appelé **diméthoate** est un poison (inhibiteur de la cholinestérase). Il pénètre rapidement l'organisme au contact de toutes les surfaces cutanées et des yeux.

Des expositions répétées aux inhibiteurs de la cholinestérase tels que le **diméthoate** peuvent, sans avertissement, provoquer une sensibilité accrue aux doses de tout inhibiteur de la cholinestérase.

Dangers pour l'environnement ..... Le produit est toxique pour les organismes aquatiques.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

*Selon le règlement UE 1272/2008 tel qu'amendé*

Identificateur de produit ..... Diméthoate 400 g/l EC, Stabilisé  
Contient du diméthoate, de la cyclohexanone, du xylène

Pictogrammes de danger (GHS02, GHS07, GHS08, GHS09)



Mention d'avertissement ..... Danger

Mentions de danger

H226 ..... Liquide et vapeurs inflammables.  
H302 ..... Nocif en cas d'ingestion.  
H332 ..... Nocif par inhalation.  
H317 ..... Peut provoquer une allergie cutanée.  
H304 ..... Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H411 ..... Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autre mention

EUH401 ..... Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

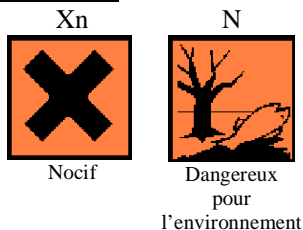
Conseils de prudence

P261 ..... Éviter de respirer les vapeurs.  
P280 ..... Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P330 ..... EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche.  
P303+P361+P352 ..... EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P310 ..... Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P501 ..... Éliminer le contenu/ récipient comme un déchet dangereux.

Produit N°	3A6/3619-02	Page 3 sur 20
Nom du produit	<b>DIMÉTHOATE 400 g/l EC, STABILISÉ</b>	Janvier 2014

Selon le règlement 1999/45/CE tel qu'amendé

Symboles de danger .....



Phrases R

R10 .....  
R20/22 .....  
R43 .....  
R51/53 .....

Contient du diméthoate, de la cyclohexanone, du xylène

Inflammable.  
Nocif par inhalation et par ingestion.  
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S

S25 .....  
S36/37 .....  
S45 .....  
  
S61 .....

Éviter le contact avec les yeux.  
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).  
Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Autre mention .....

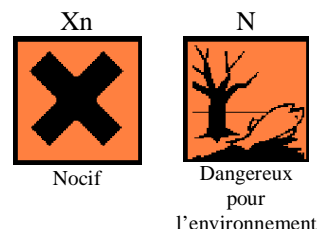
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Elements d'étiquetage en Belgique

Catégorie(s) de danger .....

Nocif, sensibilisant, inflammable et dangereux pour l'environnement

Symboles de danger .....



Phrases R

R10 .....  
R20/22 .....  
R43 .....  
R48/22 .....

Inflammable.  
Nocif par inhalation et par ingestion.  
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.  
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53 .....

Phrases S

S2 .....  
S13 .....  
  
S20/21 .....  
S23 .....  
S24 .....  
S36/37 .....  
S45 .....

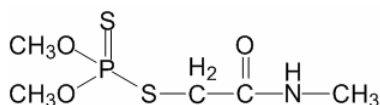
Conserver hors de la portée des enfants.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Ne pas respirer les aérosols.  
Éviter le contact avec la peau.  
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

Produit N°	3A6/3619-02	Page 4 sur 20
Nom du produit	<b>DIMÉTHOATE 400 g/l EC, STABILISÉ</b>	Janvier 2014

S35 .....	médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S61 .....	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
Le nombre de points attribués conformément à l'art. 2bis §1 de l'AR du 14/01/2004 .....	6
Autres mentions	
SP1 .....	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
SPe3 .....	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau (voir mesures anti-dérive).
SPe8 .....	Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison de la culture ou lorsque des adventices en fleur sont présentes. La dose agréée est la plus petite dose qui garantit la meilleure efficacité dans la plupart des situations. Elle peut être réduite, sous la responsabilité de l'utilisateur, par exemple dans les cultures gérées selon les principes de la lutte intégrée. La diminution de la dose appliquée n'autorise pas l'augmentation du nombre maximal d'applications, ni la réduction du délai avant récolte. Les espèces et variétés de plantes ornementales susceptibles d'être traitées avec ce produit sont citées sur l'étiquette sous la responsabilité du détenteur de l'agrément.
2.3. <b>Autres dangers</b> .....	Aucun des ingrédients de ce produit ne répond aux critères qui définissent les produits PBT ou vPvB.

### SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. <b>Substances</b> .....	Ce produit est un mélange, pas une substance.
3.2. <b>Mélanges</b> .....	Voir section 16 pour consulter le texte intégral des phrases de risque et des mentions de danger.
<i>Substance active</i>	
<b>Diméthoate</b> .....	Contenu : 39% en masse
Nom CAS .....	Acide phosphorodithioïque, O,O-diméthyl S-[2-(méthylamino)-2-oxoéthyl] ester
N° CAS .....	60-51-5
Nom IUPAC .....	O,O-Diméthyl S-méthylcarbamoylméthyl phosphorodithioate
Autre(s) nom(s) .....	O,O-Diméthyl S-(N-méthylcarbamoylméthyl) phosphorodithioate
Nom ISO/Nom UE .....	Diméthoate
N° CE (N° EINECS) .....	200-480-3
N° index UE .....	015-051-00-4
Classification CLP du composant	Toxicité orale aiguë : Catégorie 4 (H302) Toxicité dermique aiguë : Catégorie 4 (H312) Xn;R21/22
Classification DSD du composant	
Formule développée .....	



Produit N°	3A6/3619-02	Page 5 sur 20
Nom du produit	<b>DIMÉTHOATE 400 g/l EC, STABILISÉ</b>	Janvier 2014

*Ingrédients à déclaration obligatoire*

	Contenu (% en masse)	N° CAS	N° CE (N° EINECS)	Classification CLP	Classification DSD
Cyclohexanone	43	108-94-1	203-631-1	Liquide inflammable 3 (H226) Toxicité aiguë 4 (H332)	R10 Xn;R20 Nocif
Xylène	13	1330-20-7	215-535-7	Liquide inflammable 3 (H226) Toxicité aiguë 4 (H312) Toxicité aiguë 4 (H332) Irritant pour la peau 2 (H315)	R10 Xn;R20/21 Xi;R38 Nocif

**SECTION 4 : PREMIERS SECOURS**

- 4.1. **Description des premiers secours** En cas d'exposition, ne pas attendre l'apparition des symptômes, mais mettre immédiatement en place les procédures décrites ci-dessous.
- Inhalation ..... En cas de gêne, retirer immédiatement de l'exposition. Cas légers : maintenir la victime sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Cas graves : consulter immédiatement un médecin ou appeler une ambulance.
- En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer immédiatement la respiration artificielle et continuer jusqu'à ce qu'un médecin prenne en charge la victime.
- Contact avec la peau ..... Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer la peau à grande eau. Laver à l'eau et au savon. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent.
- Contact avec les yeux ..... Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau ou à l'aide d'une solution de lavage oculaire, en ouvrant occasionnellement les paupières, jusqu'à ce que toute trace de produit chimique ait disparu. S'il y a lieu, retirer les lentilles de contact après quelques minutes, puis rincer à nouveau. Consulter immédiatement un médecin.
- Ingestion ..... Consulter un médecin immédiatement. Faire se rincer la bouche à la personne exposée et lui faire boire 1 ou 2 verres d'eau ou de lait. Provoquer le vomissement seulement si:
1. une quantité importante (plus d'une bouchée) a été ingérée
  2. le patient est totalement conscient
  3. l'aide médicale n'est pas facilement joignable
  4. l'ingestion a eu lieu moins d'1 heure avant
- Laisser le patient provoquer le vomissement en touchant le fond de sa gorge avec un doigt. En cas de vomissement, s'assurer que les vomissements ne pénètrent pas les voies aériennes. Laissez la victime se rincer la bouche et boire à nouveau.

Produit N°	3A6/3619-02	Page 6 sur 20
Nom du produit	<b>DIMÉTHOATE 400 g/l EC, STABILISÉ</b>	Janvier 2014

- 4.2. **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** En cas de contact, le premier symptôme peut être une irritation. Symptômes de l'inhibition de la cholinestérase : nausées, céphalées, vomissements, crampes, faiblesse, vision trouble, pupilles rétrécies, oppression dans la poitrine, difficulté respiratoire, nervosité, transpiration, écoulement oculaire, apparition de bave ou de mousse dans la bouche et le nez, spasmes musculaires et coma.
- 4.3. **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Si certains signes d'inhibition de la cholinestérase surviennent, contacter immédiatement un médecin, une clinique ou un hôpital. Expliquer que la victime a été exposée au **diméthoate**, un insecticide organophosphorique. Décrire son état et l'importance de l'exposition. Éloigner immédiatement la victime de la zone où le produit est présent.
- Dans un cadre industriel, le sulfate d'atropine est un antidote qui devrait être disponible sur le lieu de travail.
- Il peut se révéler utile de communiquer cette fiche technique de sécurité au médecin.
- Notes au médecin ..... Le **diméthoate** est un inhibiteur de la cholinestérase qui affecte les systèmes nerveux central et périphérique et induit une dépression respiratoire.
- Le produit contient des distillats de pétrole pouvant provoquer une pneumonie d'aspiration.
- Inhibition de la cholinestérase – traitement On trouve sur Internet de nombreuses informations sur l'inhibition de l'(acétyl)cholinestérase par des insecticides organophosphorés et sur son traitement.
- Des procédures de décontamination telles que le lavage du corps entier, le lavage gastrique, et l'administration de charbon activé sont souvent nécessaires.
- Antidote** : Si les symptômes sont présents (cf. 4.2.), administrer à fortes doses du sulfate d'atropine, qui est souvent un antidote salvateur, à la dose de DEUX à QUATRE mg par voie intraveineuse ou intramusculaire aussi rapidement que possible. Répéter toutes les 5 à 10 min jusqu'à ce que les signes d'atropinisation apparaissent, et maintenir l'atropinisation complète jusqu'à ce que tout l'organophosphoré soit métabolisé.
- Le chlorure d'obidoxime (Toxogonin), ou le chlorure de pralidoxime (2-PAM), peuvent être administrés comme suppléments, mais ne peuvent se substituer au sulfate d'atropine. Le traitement à l'oxime doit être poursuivi tant que le traitement au sulfate d'atropine continue.
- Dans le cas du diméthoate en particulier, le traitement par sulfate d'atropine est indispensable. Les résultats du traitement pour l'empoisonnement au diméthoate avec l'oxime sont notoirement différents et il peut arriver que l'oxime ne produise pas d'effet positif. En aucun cas, l'oxime être utilisée comme substitut du sulfate d'atropine.

Produit N°	3A6/3619-02	Page 7 sur 20
Nom du produit	<b>DIMÉTHOATE 400 g/l EC, STABILISÉ</b>	Janvier 2014

Dès les premiers signes d'œdème pulmonaire, administrer de l'oxygène et traiter les symptômes.

Une rechute peut survenir après une amélioration.  
**SURVEILLER ÉTROITEMENT LA PERSONNE EXPOSÉE  
PENDANT 48 HEURES AU MOINS, SELON L'IMPORTANCE  
DE L'EMPOISONNEMENT.**

#### **SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- 5.1. **Moyens d'extinction** ..... Produit chimique sec ou dioxyde de carbone pour feux de faible importance, eau pulvérisée ou mousse pour feux importants. Éviter les tuyaux projetant de l'eau à forte puissance.
- 5.2. **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Les produits de décomposition principaux sont des composés volatils, malodorants, toxiques, irritants et inflammables tels que l'hydrogène sulfuré, le méthyl mercaptan, le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les oxydes d'azote et le pentoxyde de phosphore.
- Le produit (**diméthoate**) peut se décomposer rapidement sous l'effet de la chaleur, ce qui risque de provoquer une explosion.
- 5.3. **Conseils aux pompiers** ..... Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Approcher le feu contre le vent pour éviter tout contact avec des vapeurs dangereuses et des produits de décomposition toxiques. Lutter contre le feu depuis un emplacement protégé ou à distance maximale. Endiguer la zone pour prévenir tout écoulement d'eau. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome ainsi qu'une tenue de protection.

#### **SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

- 6.1. **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Il est recommandé de disposer d'un plan préétabli pour la gestion des déversements. Des réservoirs vides et hermétiques doivent être mis à disposition pour recueillir les éventuels déversements.
- En cas de déversement important (impliquant au moins 10 tonnes du produit) :
1. Utiliser un équipement de protection individuelle ; voir section 8
  2. Composer le numéro de téléphone d'urgence ; voir la section 1
  3. Alerter les autorités.
- Observer toutes les précautions de sécurité lors du nettoyage d'un déversement. Utiliser un équipement de protection individuelle. Selon l'ampleur du déversement, il conviendra éventuellement de porter un appareil respiratoire, un masque filtrant ou une protection oculaire, des vêtements résistants aux produits chimiques, des gants et des bottes.
- Arrêter la source du déversement immédiatement, s'il est possible de le faire en toute sécurité. Tenir les personnes non protégées à l'écart de la zone de déversement. Éliminer les sources de flamme. Éviter et réduire autant que possible la formation de vapeurs.

Produit N°	3A6/3619-02	Page 8 sur 20
Nom du produit	<b>DIMÉTHOATE 400 g/l EC, STABILISÉ</b>	Janvier 2014

- 6.2. **Précautions pour la protection de l'environnement**      Contenir le déversement pour prévenir toute contamination supplémentaire de la surface, du sol ou de l'eau. Les eaux de lavage ne doivent pas pénétrer dans les canalisations des eaux de surface. Tout déversement non contrôlé dans un cours d'eau doit être signalé à l'autorité réglementaire compétente.
- 6.3. **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**      Il est recommandé d'envisager des moyens d'empêcher les effets néfastes des déversements, par exemple en formant une digue ou en comblant les surfaces. Voir SGH (Annexe 4, Section 6).
- Utiliser des outils et des équipements ne produisant pas d'étincelles. Si nécessaire, les canalisations des eaux de surface doivent être couvertes. Les déversements peu importants sur le sol ou une autre surface imperméable doivent être éliminés à l'aide d'un matériau absorbant de type liant universel, chaux hydratée, terre à foulon ou autres argiles absorbantes. Placer les absorbants contaminés dans des conteneurs adaptés. Nettoyer la zone en utilisant beaucoup d'eau et de la soude caustique. Absorber le liquide de lavage à l'aide d'un papier absorbant et le placer dans des conteneurs adaptés. Les conteneurs utilisés doivent être correctement fermés et étiquetés.
- Les déversements absorbés par le sol doivent en être extirpés et transférés dans des conteneurs appropriés.
- Les déversements dans l'eau doivent être contenus autant que possible en isolant l'eau contaminée. L'eau contaminée doit être recueillie et retirée pour traitement ou élimination.
- 6.4. **Référence à d'autres sections .....**      Voir sous-section 7.1 pour la prévention des incendies.  
 Voir sous-section 8.2 concernant la protection individuelle.  
 Voir section 13 concernant l'élimination.

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1. **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**      Ce produit est inflammable. Des mélanges vapeur-air explosifs peuvent se former. Des mesures de prévention de l'incendie doivent être prises. Tenir à l'écart des sources d'allumage et protéger contre l'exposition au feu et à la chaleur. Se protéger des décharges électrostatiques.
- Si la température du liquide est inférieure à 29 °C, soit 10 °C sous le point d'éclair, à 39 °C, le risque d'incendie et d'explosion est considéré comme mineur. Lorsque la température est plus élevée, le risque augmente progressivement.
- Dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact corporel avec ce produit, si possible en utilisant des systèmes fermés avec commande à distance. Sinon, la substance doit être de préférence manipulée par des moyens mécaniques. Un dispositif d'aération approprié ou une ventilation d'évacuation locale doit être installé(e). Les gaz d'échappement doivent être filtrés ou traités. En ce qui concerne la protection individuelle dans ce type de situation, voir section 8.
- Pour plus d'informations concernant son utilisation en tant que



Produit N°	3A6/3619-02	Page 9 sur 20
Nom du produit	<b>DIMÉTHOATE 400 g/l EC, STABILISÉ</b>	Janvier 2014

pesticide, consulter au préalable les mises en garde et les mesures de protection individuelle sur l'étiquette agréée de l'emballage afin de prendre connaissance des autres directives ou politiques officielles en vigueur. Si ces dernières n'y sont pas mentionnées, voir section 8.

Tenir toutes les personnes non protégées et les enfants à l'écart de la zone de travail.

Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Les laver soigneusement après la manipulation. Avant de retirer les gants, les laver avec de l'eau et du savon. Une fois le travail terminé, retirer tous les vêtements et chaussures de travail. Se doucher à l'eau et au savon. Porter uniquement des vêtements propres en quittant le lieu de travail. Laver les vêtements et l'équipement de protection avec de l'eau et du savon après chaque utilisation.

Le respirateur doit être nettoyé et le filtre remplacé en fonction des instructions jointes.

L'inhalation des vapeurs du produit peut provoquer une altération de la conscience, ce qui augmente les risques en cas d'utilisation de machines et de conduite.

Ne pas déverser dans l'environnement. Recueillir tous les déchets et résidus issus du nettoyage de l'équipement, etc., et les éliminer suivant la procédure en vigueur pour les déchets dangereux. Voir section 13 concernant l'élimination.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Ce produit est stable lorsqu'il est stocké à des températures ne dépassant pas 25°C. Le tenir à l'abri des fortes chaleurs provoquées par le soleil ou le feu, par exemple.

A basse température, des cristaux peuvent se former.

Conserver ce produit dans des conteneurs étiquetés et fermés. L'espace de stockage doit être constitué de matériaux non combustibles, être fermé, sec, aéré, comporter un sol imperméable et ne pas être accessible aux personnes non autorisées ni aux enfants. L'affichage d'un panneau d'avertissement indiquant « POISON » est recommandé. La salle doit uniquement être utilisée pour le stockage de produits chimiques. Il ne faut pas y introduire de boissons, d'aliments ni de graines. Une station de lavage des mains doit être mise à disposition.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Ce produit est enregistré en tant que pesticide et ne peut être utilisé que dans le cadre des applications pour lesquelles il a été enregistré et selon l'étiquette approuvée par les autorités réglementaires.

**♣ SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1. Paramètres de contrôle**  
Valeurs limites d'exposition

		An	
<b>Diméthoate</b>	ACGIH (USA) TLV	2013	Non établi, BEI
	OSHA (USA) PEL	2013	Non établi

Produit N°	3A6/3619-02	Page 10 sur 20
Nom du produit	<b>DIMÉTHOATE 400 g/l EC, STABILISÉ</b>	Janvier 2014

	UE, 2000/39/CE telle qu'amendée	2009	Non établi
	Allemagne, MAK	2013	Non établi, BAT
	HSE (UK) WEL	2011	Non établi
<b>Cyclohexanone</b>	ACGIH (USA) TLV	2013	TWA 20 ppm STEL 50 ppm Notation concernant la peau
	OSHA (USA) PEL	2013	TWA 50 ppm (200 mg/m <sup>3</sup> )
	UE, 2000/39/CE telle qu'amendée	2009	8 heures TWA 10 ppm (40,8 mg/m <sup>3</sup> ) Niveau de pic 20 ppm (81,6 mg/m <sup>3</sup> ) ; durée max. 15 min. Notation concernant la peau
	Allemagne, MAK	2013	Notation concernant la peau ; EKA
	HSE (UK) WEL	2011	8 heures TWA 10 ppm (41 mg/m <sup>3</sup> ) STEL 20 ppm (82 mg/m <sup>3</sup> ) ; période de référence de 15 minutes Notation concernant la peau ; BMGV

<b>Xylène</b>	ACGIH (USA) TLV	2013	TWA 100 ppm (434 mg/m <sup>3</sup> ) STEL 150 ppm (651 mg/m <sup>3</sup> ) BEI
	OSHA (USA) PEL	2013	8 heures TWA 100 ppm (435 mg/m <sup>3</sup> )
	UE, 2000/39/CE telle qu'amendée	2009	8 heures TWA 50 ppm (221 mg/m <sup>3</sup> ) Niveau de pic 100 ppm (442 mg/m <sup>3</sup> ) ; durée max. 15 min. Notation concernant la peau
	Allemagne, MAK	2013	TWA 100 ppm (440 mg/m <sup>3</sup> ) Valeur maximum de 200 ppm (880 mg/m <sup>3</sup> ) Notation concernant la peau ; BAT
	HSE (UK) WEL	2011	8 heures TWA 50 ppm (220 mg/m <sup>3</sup> ) STEL 100 ppm (441 mg/m <sup>3</sup> ) ; période de référence de 15 minutes Notation concernant la peau ; BMGV

Toutefois, d'autres limites d'exposition personnelle définies par les réglementations locales peuvent exister, auquel cas elles doivent être respectées.

Méthodes de surveillance ..... Les personnes qui utilisent ce produit pendant une période plus prolongée doivent subir des examens sanguins réguliers pour vérifier leur taux de cholinestérase. Si le niveau de cholinestérase passe sous un seuil critique, interrompre toute exposition au produit jusqu'à ce que les résultats des examens sanguins indiquent que le niveau de cholinestérase est revenu à la normale.

#### Diméthoate

DNEL, voie cutanée ..... 0,001 mg/kg pc/jour  
PNEC, environnement aquatique .. 0,0008 mg/l

#### Cyclohexanone

DNEL, voie cutanée ..... 10 mg/kg pc/jour  
DNEL, inhalation ..... 100 mg/m<sup>3</sup>  
PNEC, environnement aquatique .. 0,0329 mg/l

Produit N°	3A6/3619-02	Page 11 sur 20
Nom du produit	<b>DIMÉTHOATE 400 g/l EC, STABILISÉ</b>	Janvier 2014

### Xylène

DNEL, voie cutanée .....	180 mg/kg pc/jour
DNEL, inhalation .....	77 mg/m <sup>3</sup>
PNEC, environnement aquatique ..	0,327 mg/l

#### 8.2. Contrôles de l'exposition .....

Lorsque ce produit est utilisé dans un système fermé, le port d'un équipement de protection individuelle n'est pas requis. L'équipement décrit ci-après est destiné à d'autres situations, lorsque le recours à un système fermé n'est pas possible ou lorsqu'il est nécessaire d'ouvrir l'appareil. Envisager le besoin de sécuriser l'équipement ou le circuit de tuyauterie avant d'ouvrir.

Si les limites d'exposition personnelle susmentionnées concernant la cyclohexanone ou le xylène sont dépassées, une protection respiratoire est requise.

En cas d'exposition accidentelle élevée, un équipement de protection personnelle maximale peut s'avérer nécessaire, par exemple un respirateur, un masque protecteur, une tenue résistante aux produits chimiques.

Les précautions ci-dessous sont initialement destinées à la manipulation du produit pur et à la préparation de la solution à vaporiser, mais peuvent également s'appliquer lors de la vaporisation.



#### Protection respiratoire

En cas de déversement accidentel de la substance, qui produit une vapeur ou une poussière épaisse, les opérateurs doivent se munir d'un équipement de protection respiratoire agréé avec filtre universel contenant un filtre à particules.



#### Gants de protection

Porter des gants résistants aux produits chimiques, par exemple en tissu stratifié, en caoutchouc butyle ou en caoutchouc nitrile. Le temps de décomposition des matériaux composant ce produit est inconnu. Toutefois, généralement, le port de gants de protection n'offre qu'une protection partielle contre l'exposition cutanée. De petites déchirures peuvent se produire sur les gants et une contamination croisée est possible. Il est recommandé de changer de gants à intervalles réguliers et de limiter les travaux à réaliser manuellement.



#### Protection oculaire ..

Porter des lunettes de sécurité. Il est recommandé de mettre une douche oculaire à disposition sur les lieux de travail présentant un risque de contact avec les yeux.



#### Autres protections ...

Porter des vêtements résistants aux produits chimiques afin d'éviter tout contact avec la peau selon l'ampleur de l'exposition. Dans la plupart des situations de travail normales où l'exposition à cette substance ne peut pas être évitée pendant une durée limitée, le port d'un pantalon imperméable et d'un tablier fabriqué à base de tissu résistant aux produits chimiques ou d'une combinaison en polyéthylène est suffisant. Les combinaisons en polyéthylène doivent être éliminées après utilisation en cas de contamination. En cas d'exposition considérable ou prolongée, des combinaisons en tissu stratifié imperméable peuvent être nécessaires.

Produit N°	3A6/3619-02	Page 12 sur 20
Nom du produit	<b>DIMÉTHOATE 400 g/l EC, STABILISÉ</b>	Janvier 2014

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques

Aspect .....	Liquide légèrement teinté de couleur pêche
Odeur .....	Odeur de mercaptan/acétone
Seuil olfactif .....	Non déterminé
pH .....	1 % dispersion dans l'eau : 3,12 5% dispersion dans l'eau : 2,5
Point de fusion/point de congélation	Moins de 5 °C A basse température, des cristaux peuvent se former.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé <b>Diméthoate</b> : Se décompose <b>Cyclohexanone</b> : 156 <b>Xylène</b> : 140
Point d'éclair .....	39
Taux d'évaporation .....	(Acétate de butyle = 1) <b>Cyclohexanone</b> : 0,3 <b>Xylène</b> : 0,76
Inflammabilité (solide/gaz) .....	Sans objet (liquide)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<b>Cyclohexanone</b> : 1 - 9,4 % vol (≈ 1 - 9,4 kPa) <b>Xylène</b> : 1 - 7,0 vol % (≈ 1 - 7,0 kPa)
Pression de vapeur .....	<b>Diméthoate</b> : $1,35 \times 10^{-4}$ Pa à 25 °C <b>Cyclohexanone</b> : 0,47 kPa à 20 °C <b>Xylène</b> : 0,8 - 1,2 kPa à 20 °C
Densité de vapeur .....	(Air = 1) <b>Cyclohexanone</b> : 3,4 <b>Xylène</b> : 3,7
Densité relative .....	Non déterminé
Solubilité(s) .....	Densité : 1,055 g/ml à 20 °C Solubilité du <b>diméthoate</b> à 25 dans : acétonitrile 1420 g/l méthanol 1590 g/l cyclohexanone 1220 g/l isopropanol 1200 g/l toluène 1030 g/l xylènes 313 g/l eau 39,8 g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau	<b>Diméthoate</b> : $\log K_{ow} = 0,704$ <b>Cyclohexanone</b> : $\log K_{ow} = 0,86$ à 25 <b>Xylène</b> : $\log K_{ow} = 2,77 - 3,15$
Température d'auto-inflammabilité	<b>Diméthoate</b> : 314 <b>Cyclohexanone</b> : 420 <b>Xylène</b> : 465 - 525 °C
Température de décomposition .....	Non déterminée (c.f. 10.2.)
Viscosité .....	Non déterminée
Propriétés explosives .....	Non explosif
Propriétés oxydantes .....	Non oxydant

### 9.2. Autres informations

Miscibilité ..... Le produit est émulsifiable dans l'eau.

Produit N°	3A6/3619-02	Page 13 sur 20
Nom du produit	<b>DIMÉTHOATE 400 g/l EC, STABILISÉ</b>	Janvier 2014

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. **Réactivité** ..... À notre connaissance, ce produit n'enregistre aucune réactivité particulière.
- 10.2. **Stabilité chimique** ..... Le produit (**diméthoate**) peut se décomposer rapidement sous l'effet de la chaleur, ce qui risque de provoquer une explosion. Il est recommandé de ne jamais chauffer le produit à plus de 80 °C. Le chauffage local direct comme le chauffage électrique ou à la vapeur doit être évité.
- La décomposition est dépendante du temps et de la température en raison de réactions autocatalytiques et de réactions exothermiques qui s'autoaccélèrent. Elles entraînent des réarrangements et des polymérisations qui dégagent des composés volatiles malodorants et inflammables comme le sulfure de diméthyle et le méthyle mercaptan.
- 10.3. **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune connue.
- 10.4. **Conditions à éviter** ..... Le chauffage du produit peut générer des vapeurs nocives et irritantes. Le produit est inflammable et peut être allumé par ex. par une flamme, une étincelle ou une surface très chaude.
- 10.5. **Matières incompatibles** ..... Alkalis forts et composés oxydants forts. Ce produit peut être corrosif pour le métal (mais ne répond pas aux critères de classification).
- 10.6. **Produits de décomposition dangereux** ..... Voir sous-section 5.2.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11.1. **Information sur les effets toxicologiques** \* = Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Produit
- Toxicité aiguë ..... Le produit est nocif en cas d'ingestion et d'inhalation. Il est considéré comme moins nocif par contact cutané. La toxicité aiguë est mesurée comme suit :
- Voie(s) de pénétration
- ingestion DL<sub>50</sub>, voie orale, rat : 300 - 500 mg/kg (méthode OCDE 423)
  - peau DL<sub>50</sub>, voie cutanée, rat : > 2 000 mg/kg (méthode OCDE 402) \*
  - inhalation CL<sub>50</sub>, inhalation rat : env. 3 mg/l/4 h (méthode FIFRA 81.03)
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Modérément irritant pour la peau (méthode OCDE 404). \*
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire ..... Modérément irritant pour les yeux (méthode OCDE 405). \*
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Mesurée sur le produit : sensibilisant (méthode OCDE 406)
- Danger par aspiration ..... Le produit présente un risque de pneumonie par aspiration.
- Symptômes et effets, aigus et différés En cas de contact, les premiers symptômes peuvent être une

Produit N°	3A6/3619-02	Page 14 sur 20
Nom du produit	<b>DIMÉTHOATE 400 g/l EC, STABILISÉ</b>	Janvier 2014

irritation et des réactions allergiques. Symptômes de l'inhibition de la cholinestérase : nausées, céphalées, vomissements, crampes, faiblesse, vision trouble, pupilles rétrécies, oppression dans la poitrine, difficultés respiratoires, nervosité, transpiration, écoulement oculaire, formation de bave ou de mousse au niveau de la bouche et du nez, spasmes musculaires et coma.

### Diméthoate

Toxicité aiguë .....		Cette substance est nocive en cas d'ingestion et d'inhalation. Elle est considérée comme moins nocive par contact cutané. La toxicité aiguë est mesurée comme suit :
Voie(s) de pénétration	- ingestion	DL <sub>50</sub> , voie orale, rat : 386 mg/kg (méthode FIFRA 81.01)
	- peau	DL <sub>50</sub> , voie cutanée, rat : > 2 000 mg/kg (méthode FIFRA 81.02) *
	- inhalation	CL <sub>50</sub> , inhalation rat : env. 1,6 mg/l/4 h
Corrosion cutanée/irritation cutanée		Légèrement irritant pour la peau (méthode FIFRA 81.05). *
Lésions oculaires graves/irritation oculaire .....		Modérément irritant pour les yeux (méthode FIFRA 81.04). *
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		Non sensibilisant (méthode OCDE 429). *
Mutagenicité sur les cellules germinales		Les résultats des tests <i>in vitro</i> sur le diméthoate sont équivoques (5 études), mais le diméthoate ne s'est pas avéré mutagène lors des tests <i>in vivo</i> (méthode OCDE 478). *
Carcérogénicité .....		Aucun effet carcinogène n'a été observé pour le diméthoate (4 études). *
Toxicité pour la reproduction .....		Aucun effet sur la fertilité observé pour le diméthoate à doses non toxiques absorbées par la mère (4 études). Le diméthoate ne s'est pas révélé tératogène (ne cause pas d'anomalies congénitales) (5 études). *
STOT – exposition unique .....		Aucun effet spécifique n'a été observé après une seule exposition au diméthoate, en dehors de ceux déjà mentionnés. *
STOT – exposition répétée .....		Organe ciblé : système nerveux (inhibition de la cholinestérase) LOAEL : 25 ppm (2,5 mg/kg pc/jour) au cours d'une étude de 90 jours sur le rat. A ce niveau d'exposition, une inhibition mineure de la cholinestérase a été constatée, laquelle ne produit généralement pas d'effets observables ni de gêne. LOEL : env. 40 mg/kg pc/jour. On pourrait discuter pour savoir si l'inhibition de la cholinestérase observé à ce niveau constitue un effet qui justifie une classification. *

### Cyclohexanone

Toxicité aiguë .....		La cyclohexanone est toxique en cas d'inhalation. Elle peut produire des effets toxiques en cas d'ingestion, mais aussi de contact avec la peau. Les résultats des études concernant la toxicité par inhalation sont divergents. La toxicité aiguë est mesurée comme suit :
----------------------	--	---

Produit N°	3A6/3619-02	Page 15 sur 20
Nom du produit	<b>DIMÉTHOATE 400 g/l EC, STABILISÉ</b>	Janvier 2014

Voie(s) de pénétration	- ingestion	DL <sub>50</sub> , voie orale, rat : 1 820 mg/kg (moyenne des résultats de 6 études)
	- peau	DL <sub>50</sub> , voie cutanée, lapin : 950 mg/kg (moyenne des résultats de 5 études)
	- inhalation	CL <sub>50</sub> , inhalation rat : 3 - 30 mg/l/4 h
Corrosion cutanée/irritation cutanée		La cyclohexanone possède des propriétés irritantes pour la peau, qui ont été révélées par plusieurs études. Il n'est pas certain que les critères de classification soient réunis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire		La cyclohexanone possède des propriétés irritantes pour les yeux, qui ont été révélées par plusieurs études. Il n'est pas certain que les critères de classification soient réunis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		À notre connaissance, aucune indication d'effet allergène n'a été signalée. Un certain nombre de tests ont produit des résultats négatifs. *
Mutagenicité sur les cellules germinales		Seuls des résultats négatifs ont été obtenus lors de 7 tests (cellules CHO, létal récessif, létal dominant et morphologie des spermatozoïdes). *
Carcérogénicité .....		Aucune indication de carcinogénicité n'a été observée (2 tests). *
Toxicité pour la reproduction .....		Aucun effet sur les index de reproduction n'a été constaté lors de 3 tests d'inhalation sur les rats (exposition jusqu'à 1 400 ppm (5600 mg/m <sup>3</sup> ) pendant 33 semaines (résultat nominal ; 6 heures/jour, 5 jours/semaine)). *
STOT – exposition unique .....		La cyclohexanone peut avoir des effets narcotiques à haute dose. *
STOT – exposition répétée .....		Les solvants organiques sont généralement soupçonnés de provoquer des lésions irréversibles du système nerveux en cas d'exposition répétée. En ce qui concerne la cyclohexanone, cet effet a été observé chez l'homme après une exposition à env. 40 ppm (0,160 mg/l) pendant les heures de travail pendant plusieurs années. *
Danger par aspiration .....		La cyclohexanone n'est généralement pas considérée comme une substance susceptible de provoquer la pneumonie par aspiration, mais elle peut présenter un risque en cas d'aspiration, selon les circonstances. *
<u>Xylène</u>		
Toxicité aiguë .....		Cette substance est classée comme nocive par contact cutané et par inhalation. La toxicité aiguë est mesurée comme suit :
Voie(s) de pénétration	- ingestion	DL <sub>50</sub> , voie orale, rat : 4300 - 5200 mg/kg (8 études) *
	- peau	DL <sub>50</sub> , voie cutanée, rat : > 2 000 mg/kg (4 études)
	- inhalation	CL <sub>50</sub> , inhalation rat : env. 30 mg/l/4 h (moyenne des résultats de 3 tests)
Corrosion cutanée/irritation cutanée		Modérément irritant pour la peau chez le lapin (2 études). *

Produit N°	3A6/3619-02	Page 16 sur 20
Nom du produit	<b>DIMÉTHOATE 400 g/l EC, STABILISÉ</b>	Janvier 2014

Lésions oculaires graves/irritation oculaire .....	Légèrement irritant pour les yeux (2 études). *
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	À notre connaissance, aucune indication de propriété allergique n'a été enregistrée. *
Mutagenicité sur les cellules germinales	De nombreuses études réalisées sur le xylène ont indiqué que le produit n'est pas mutagène. *
Carcinogénicité .....	Conclusion de l'IARC pour le xylène : non classable en termes de carcinogénicité pour l'être humain. *
Toxicité pour la reproduction .....	En ce qui concerne le xylène, il y a eu quelques indications de toxicité pour le fœtus en cas d'expositions répétées à de fortes concentrations (niveaux de toxicité maternelle). *
STOT – exposition unique .....	Le xylène peut avoir des effets narcotiques à haute dose. *
STOT – exposition répétée .....	Les solvants organiques sont généralement soupçonnés de provoquer des lésions irréversibles du système nerveux en cas d'exposition répétée. Pour le xylène, cet effet a été observé comme débutant après une exposition à 100 ppm (434 mg/m <sup>3</sup> ) pendant une semaine, auquel cas les effets semblaient réversibles. Les effets augmentent en cas d'exposition prolongée. *
Danger par aspiration .....	Le xylène présente un risque en cas d'aspiration.

## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- 12.1. **Toxicité** ..... Le produit est toxique pour les invertébrés aquatiques et hautement toxique pour les insectes. Il n'est pas toxique pour les poissons, les plantes aquatiques, les oiseaux, les vers de terre et les macro-organismes et micro-organismes du sol.

La toxicité aiguë, telle que mesurée sur un produit similaire, est la suivante :

- Poissons	Crapet Arlequin ( <i>Lepomis macrochirus</i> ) .....	96-h CL <sub>50</sub> : > 100 mg/l
- Invertébrés	Daphnies ( <i>Daphnia magna</i> ) .....	48-h CE <sub>50</sub> : 8,9 mg/l
- Algues	Algues vertes ( <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> ) .....	72-h CI <sub>50</sub> : 246 mg/l

- 12.2. **Persistance et dégradabilité** ..... L'ingrédient actif, le **diméthoate**, est biodégradable. Il subit une dégradation dans l'environnement et dans les usines de traitement des eaux usées. Aucun effet indésirable n'a été observé à des concentrations atteignant 100 mg/l dans les usines de traitement des eaux usées. La dégradation se produit à la fois de manière aérobie et anaérobie, aussi bien biologiquement qu'abiologiquement.

Dans un sol aérobie et de l'eau, le diméthoate se drade rapidement, sa demi-vie primaire étant de quelques jours. L'influence du pH est très importante. La dégradation augmente lorsque le pH s'élève. Les produits de dégradation ne sont pas considérés comme nocifs pour les organismes vivant dans le sol ou les organismes aquatiques et sont minéralisés relativement rapidement.



Produit N°	3A6/3619-02	Page 17 sur 20
Nom du produit	<b>DIMÉTHOATE 400 g/l EC, STABILISÉ</b>	Janvier 2014

- La **cyclohexanone** et le **xylène** sont rapidement biodégradables.
- 12.3. **Potentiel de bioaccumulation** ..... Voir section 9 concernant les coefficients de partage octanol-eau.
- La matière active **diméthoate** ne se bioaccumule pas, mais elle est rapidement dégradée et excrétée.
- La **cyclohexanone** n'est pas censée se bioaccumuler.
- En cas d'exposition continue, le **xylène** a un potentiel de bioaccumulation.
- 12.4. **Mobilité dans le sol** ..... Le **diméthoate** possède une mobilité potentiellement élevée dans le sol, mais est relativement instable. Les produits de dégradation ne sont pas mobiles dans le sol.
- La **cyclohexanone** est hautement mobile dans l'environnement. Elle s'évapore rapidement.
- Le **xylène** n'est pas mobile dans l'environnement. Il s'évapore également rapidement.
- 12.5. **Résultats des évaluations PBT et vPvB** ..... Aucun des ingrédients ne répond aux critères qui définissent les produits PBT ou vPvB.
- 12.6. **Autres effets néfastes** ..... Aucun autre effet dangereux pour l'environnement n'est connu.

#### ♣ SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- 13.1. **Méthodes de traitement des déchets** Les quantités de substances restantes et les emballages vides, mais sales, doivent être considérés comme des déchets dangereux.
- Élimination du produit ..... L'élimination des déchets et des emballages doit toujours s'effectuer conformément à l'ensemble des réglementations locales en vigueur.
- Conformément à la Directive cadre sur les déchets (2008/98/CE), les possibilités de réutilisation ou de retraitement doivent être envisagées en premier lieu. Si cela n'est pas possible, le produit peut être éliminé par acheminement vers une usine agréée de destruction de produits chimiques ou par incinération contrôlée avec épuration des fumées.
- Le diméthoate est rapidement hydrolysé à un pH > 8,0.
- Élimination des emballages ..... Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires, les aliments pour animaux ou le grain lors du stockage ou de l'élimination. Ne pas déverser dans les réseaux d'égouts.
- Il est recommandé d'envisager les méthodes d'élimination possibles dans l'ordre suivant :
1. La réutilisation ou le recyclage doivent être envisagés en premier lieu. S'ils sont proposés pour le recyclage, les conteneurs doivent être vidés et faire l'objet d'un triple rinçage (ou équivalent). Ne pas déverser l'eau de rinçage dans les réseaux d'égouts.
  2. Une incinération contrôlée avec épuration des fumées est

Produit N°	3A6/3619-02	Page 18 sur 20
Nom du produit	<b>DIMÉTHOATE 400 g/l EC, STABILISÉ</b>	Janvier 2014

possible pour les matériaux d'emballage combustibles.  
3. La livraison des emballage à un service agréé pour l'élimination des déchets dangereux.  
4. L'élimination dans une décharge ou l'incinération à ciel ouvert ne doivent constituer que des solutions de dernier recours. En cas d'élimination dans une décharge, les conteneurs doivent être entièrement vidés, rincés et perforés afin de les rendre inutilisables. En cas d'incinération, se tenir à l'écart de la fumée.

#### SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

##### *Classification ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO*

- |   |   |
|---|---|
| 14.1. Numéro ONU .....  | 1993  |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations Unies  | Liquide inflammable, n.s.a. (cyclohexanone, xylène et diméthoate) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport .....   | 3   |
| 14.4. Groupe d'emballage .....  | III   |
| 14.5. Dangers pour l'environnement ..   | Polluant marin  |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur .....                               | Ne pas déverser dans l'environnement.                             |
| 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC | Ce produit n'est pas transporté par camion-citerne.               |

#### ♣ SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- |  |   |
|--|---|
| 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement | <p>Catégorie Seveso dans l'Annexe II à la Directive 82/501/CEE : inflammable<br/> Catégorie Seveso dans l'Annexe I, partie 2, à la Directive 96/82/CE : dangereux pour l'environnement.</p> <p>Les personnes âgées de moins de 18 ans ne sont pas autorisées à travailler avec ce produit.</p> <p>Tous les ingrédients sont couverts par les directives européennes relatives aux produits chimiques.</p> |
| 15.2. Évaluation de la sécurité chimique   | Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour ce produit.  |

#### ♣ SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

- |  |   |
|--|---|
| Modifications appropriées de la fiche de données de sécurité ..... | Corrections mineures uniquement.  |
| Liste des abréviations .....                                       | ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists<br>BAT Biologische Arbeitsstoff-Toleranzwert<br>BEI Biological Exposure Index (Indice d'exposition) |

Produit N°	3A6/3619-02	Page 19 sur 20
Nom du produit	<b>DIMÉTHOATE 400 g/l EC, STABILISÉ</b>	Janvier 2014

	biologique)
BMGV	Biological Monitoring Guidance Value
CAS	Chemical Abstracts Service
CHO	Chinese Hamster Ovary cells (Ovaires de hamster chinois) (cellules)
CLP	Classification, Labelling and Packaging ; renvoie au Règlement UE 1272/2008 tel qu'amendé
Dir.	Directive
DNEL	Dose dérivée sans effet
DPD	Dangerous Preparation Directive ; renvoie à la directive 1999/45/CE telle qu'amendée
DSD	Dangerous Substance Directive ; renvoie à la directive 67/548/EEC telle qu'amendée
CE	Communauté Européenne ou Concentré Émulsifiable
CE <sub>50</sub>	Concentration d'effet 50 %
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques existantes)
EKA	Expositionsäquivalent für Krebserzeugende Arbeitsstoffe
FIFRA	Federal Insecticide, Fungicide and Rodenticide Act
GHS	Globally Harmonized classification and labelling System of chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques), Cinquième édition révisée en 2013
HSE	Health & Safety Executive, Royaume-Uni
IARC	International Agency for Research on Cancer (Agence Internationale de Recherche sur le Cancer)
IBC	Code International Bulk Chemical
CI <sub>50</sub>	Concentration d'inhibition 50 %
ISO	International Organisation for Standardization
IUPAC	International Union of Pure and Applied Chemistry (Union internationale de la chimie pure et appliquée)
CL <sub>50</sub>	Concentration létale 50 %
DL <sub>50</sub>	Dose létale 50 %
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level (Niveau le plus bas d'effet indésirable observé)
LOEL	Lowest Observed Effect Level
MAK	Maximale Arbeitsplatz-Konzentration Directives MARPOL établies par l'International Maritime Organisation (IMO) pour la prévention de la pollution marine
N.o.s.	Non spécifié par ailleurs
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OSHA	Occupational Safety and Health Administration
PBT	Rémanent, Bioaccumulatif, Toxique
PEL	Valeur limite d'exposition
PNEC	Concentration prédite sans effet
Reg.	Réglementation
Phrase R	Phrase de risque
Phrase S	Phrase de sécurité
STEL	Limite d'exposition de courte durée
STOT	Toxicité spécifique d'organe cible
TLV	Valeur limite du seuil

Produit N°	3A6/3619-02	Page 20 sur 20
Nom du produit	<b>DIMÉTHOATE 400 g/l EC, STABILISÉ</b>	Janvier 2014

TWA Time Weighed Average  
vPvB very Persistent, very Bioaccumulative (Très rémanent, Très bioaccumulatif)  
WEL Limite d'exposition professionnelle  
OMS Organisation Mondiale de la Santé

Références ..... Les données mesurées sur ce produit et un produit similaire sont la propriété de la société et ne sont pas publiées. Les données sur les ingrédients sont disponibles dans la littérature officielle et sont accessibles depuis plusieurs emplacements.

Méthode utilisée pour la classification Liquide inflammable : données de test  
Toxicité orale aiguë : données de test  
Toxicité en cas d'inhalation : données de test  
Sensibilisation – peau : données de test  
Toxicité par aspiration : données de test  
Dangers pour le milieu aquatique : méthode de calcul

Mentions de danger CLP utilisées H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H332 Nocif par inhalation.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases R utilisées ..... R10 Inflammable.  
R20 Nocif par inhalation.  
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.  
R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.  
R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.  
R38 Irritant pour la peau.  
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils sur la formation ..... Ce produit doit être utilisé uniquement par des personnes qui connaissent ses propriétés dangereuses et ont été formées aux mesures de sécurité requises.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont jugées fiables et précises mais l'utilisation du produit peut varier et des situations non prévues par Cheminova A/S peuvent exister. L'utilisateur de ce produit doit vérifier la validité de ces informations dans les circonstances spécifiques dans lesquelles il compte l'utiliser.

Préparé par : Cheminova A/S  
Service Sécurité, Santé, Environnement et Qualité / GHB

